



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES



Paris, le 24 ^{IIII} IIII 2018 507536
N° /ARM/RH-AT/EP/CP-EH/SYN/NP

ETAT-MAJOR

Le général

Chef d'état-major de
l'armée de Terre

Le général d'armée Jean-Pierre Bosser
chef d'état-major de l'armée de Terre

à

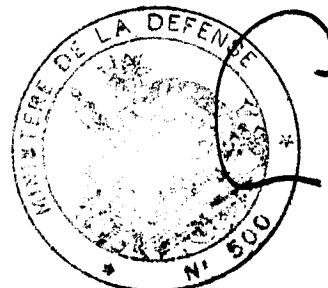
destinataires *in fine*

- OBJET** : déconcentration de missions de la CABAT.
- RÉFÉRENCES** : a) note n°507280/DEF/RH-AT/EP/CP-EH/SYN/NP du 21 août 2017.
- P. JOINTE** : a) directive portant déconcentration de missions de la CABAT.

La réunion du comité national d'évaluation du soutien au profit des blessés et familles de décédés (CNE) du 7 juin 2017 a validé la déconcentration de certaines missions de la cellule d'aide aux blessés de l'armée de Terre (CABAT). Ces missions s'articulent autour de trois volets principaux : la rencontre en région avec les blessés hospitalisés, le renforcement du devoir de mémoire et l'aide à la réinsertion professionnelle des blessés psychiques au niveau local.

L'expérimentation en 2017 de ce projet au sein de l'état-major de zone Terre Sud-Ouest en 2017, territoire intégrant un volume important de blessés suivis, en particulier psychiques, s'est révélée positive. Des axes de progression ont toutefois été identifiés en matière de cohérence de la chaîne de soutien aux blessés, de répartition des missions par acteur en fonction des besoins et de relais en province pour l'opération OMEGA. La réussite de cette expérimentation au sein de cette zone constitue néanmoins un fondement solide permettant une généralisation du dispositif dès 2018, en tenant compte des spécificités locales de chaque région.

La directive jointe fixe les modalités de mise en œuvre de ce processus novateur de déconcentration, étendu à l'ensemble des zones Terre. Ce mouvement implique la mobilisation de chaque acteur de la chaîne du soutien aux blessés. La mise en œuvre locale de ces missions doit combiner l'efficacité et l'humanité nécessaires à un dialogue réactif entre Paris et la province, comme entre les services gestionnaires et les blessés.



DESTINATAIRES :

- Monsieur le général de corps d'armée, commandant la zone de défense et de sécurité Sud-Est ;
- Monsieur le général de corps d'armée, commandant la zone de défense et de sécurité Nord-Est ;
- Monsieur le général de corps d'armée, commandant la zone de défense et de sécurité Ouest ;
- Monsieur le général de corps d'armée aérienne, commandant militaire de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest ;
- Monsieur le général de division, commandant la zone de défense Ile-de-France ;
- Monsieur le général de division, commandant la zone de défense et de sécurité Sud ;
- Monsieur le général, commandant l'état-major spécialisé de l'outre-mer et de l'étranger ;
- *Toutes formations Terre métropole, FFECSA et OME ;*
- COMFORMISC ;
- UIISC n°1 ;
- UIISC n°5 ;
- UIISC n°7 ;
- COM SMA ;
- RSMA Guadeloupe ;
- RSMA Martinique ;
- RSMA Guyane ;
- RSMA Polynésie Française ;
- RSMA Nouvelle-Calédonie ;
- RSMA La Réunion ;
- BSMA Mayotte ;
- COM SMV ;
- CSMV Ile-de-France ;
- CSMV Lorraine ;
- CSMV Poitou-Charentes ;
- 25ème RGA ;
- CMFP ;

COPIES :

- Monsieur le général de corps d'armée, major général de l'armée de Terre ;
- Monsieur le général de corps d'armée, commandant les forces terrestres ;
- Monsieur le général de corps d'armée, directeur des ressources humaines de l'armée de Terre ;
- Monsieur le général de corps d'armée, inspecteur de l'armée de Terre ;
- Monsieur le général de corps d'armée, directeur central de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres ;
- Monsieur le général de division, sous-chef performance-synthèse de l'état-major de l'armée de Terre ;
- Monsieur le général, sous-directeur des études et de la politique de la direction des ressources humaines de l'armée de Terre ;
- ISSA TERRE ;
- EMAT/CONS SANTE ;
- SGA/CAB ;
- EMA/BMF ;
- SCA ;
- EMAT/BES, BGPS, BPFB ;
- GMP/CABAT ;
- GSPI/SAP-PIT ;
- DRHAT/BCCM ;
- CERHS/BAF ;
- ONAC-VG ;
- ARD ;
- DCSSA/BOS.
- DRHAT/BCP-EH.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES DE L'ARMÉE
DE TERRE

Bureau condition du
personnel-environnement
humain

Directive portant déconcentration de missions de la CABAT

Edition 2018

SOMMAIRE

1. Cadre général.....	2
1.1. Contexte de la déconcentration.....	2
1.2. Objectifs de la déconcentration.....	2
2. Actions à mener par domaine d'intervention.....	2
2.1. Le volet « accompagnement ».....	3
2.2. Le volet « devoir de mémoire ».....	3
2.3. Le volet « réinsertion ».....	4
3. Les moyens à disposition.....	4
ANNEXE : le continuum du parcours du militaire blessé.....	5

1. Cadre général

1.1. Contexte de la déconcentration

La volonté de déconcentrer certaines missions du soutien aux blessés est fondée sur un triple constat :

- **les visites hebdomadaires aux blessés par l'institution au titre de leur suivi sont, le plus souvent, centrées sur les hôpitaux en Ile-de-France.** Si les blessés en opération, bénéficiant d'une STRATEVAC, transitent quasiment tous par les HIA de la plateforme parisienne et sont de fait visités par la CABAT¹, il n'en est pas de même pour les HIA de province qui reçoivent en première hospitalisation certains blessés à l'instruction ou à l'entraînement et des blessés psychiques notamment ;
- **face à l'isolement de nombreux blessés dont la zone de repli est éloignée de la garnison d'origine, des mesures adaptées sont nécessaires pour renforcer le devoir de mémoire et la reconnaissance.** La conduite et l'appui des actions de suivi des blessés manquent de cohérence au niveau local. La zone de repli des blessés, souvent éloignée du régiment, crée une distanciation des liens et un sentiment d'abandon. En outre, de très nombreuses actions sont réalisées annuellement par les régiments et les grands commandements au profit des blessés, auxquelles ne participe qu'un faible nombre d'entre eux. Les actions pour entourer les familles endeuillées (institutionnellement suivies par l'ONAC-VG) et les blessés restent souvent conduites par un nombre restreint d'associations d'entraides, ou centralisées et organisées par la CABAT, ce qui tend à réduire la portée du soutien ;
- **le réseau d'entreprises développé par la CABAT est essentiellement parisien.** Le bon développement territorial de l'opération « OMEGA », visant à réinsérer les blessés psychiques en entreprise, doit bénéficier de relais et de multiplicateurs en province. Pour optimiser le dispositif OMEGA, le réseau d'entreprises provinciales est difficile à pénétrer depuis Paris. A quelques exceptions notables (Décathlon, Norauto, etc.), les grandes entreprises engagées dans le dispositif OMEGA présentent un maillage territorial limité. Or le blessé, par nature fragile, est peu mobile.

1.2. Objectifs de la déconcentration

Face à ces considérations, la plus-value de l'échelon zonal est multiple :

- centraliser l'information émanant des formations et de la CABAT et relayer les actions de la CABAT sur l'ensemble du territoire métropolitain ;
- mettre en place un cadre favorable au dialogue entre les organes de commandement (régiments, états-majors de zone Terre et CABAT) ;
- mettre à contribution les acteurs de son réseau local pour conduire des actions particulières et ponctuelles.

2. Actions à mener par domaine d'intervention

Partant du constat suivant lequel rien ne remplace le contact humain, le mouvement général de la déconcentration en région se matérialise par **la mise en œuvre d'un relais local des actions de la CABAT** qui garde à Paris sa mission de tour de contrôle du commandement, d'expertise et d'accompagnement individualisé. Le partage et la remontée d'informations vers les référents de la CABAT sont les facteurs de réussite de cette mission.

En fonction du mandat défini par le général chef d'état-major de l'armée de Terre et confié à la CABAT, les actions à mener sont déclinées au regard des spécificités zonales par le chef de division Terre de l'EMZD. Ces actions sont mises en œuvres dans trois volets principaux :

- la rencontre en région avec les blessés hospitalisés ;
- le renforcement du devoir de mémoire ;
- l'aide à la réinsertion professionnelle des blessés psychiques au niveau local.

¹ Visite institutionnelle qui permet de faire le lien avec les référents et d'identifier les actions à mener pour le blessé.

2.1. Le volet « accompagnement »

- Mission :
 - **rencontrer les blessés hospitalisés dans les HIA de la région ;**
 - **faire remonter les difficultés éprouvées par les blessés rencontrés, soit aux référents CABAT (blessés en CLM/CLDM/CB²) soit aux BEH (blessés en CM ou en activité) soit vers d'autres structures (ONAC-VG, autres cellules blessés).**
L'équipe de visite identifiée nouera ainsi des relations de proximité avec le personnel de l'hôpital (action sociale, équipe médicale, etc.). La temporalité de ces visites devra faire l'objet d'une analyse locale en fonction de la volumétrie des blessés suivis et du système d'hospitalisation.
- Avec qui :
un binôme du BCP de l'EMZD.
- Comment :
 - contact préalable avec les services de l'HIA concerné pour identifier les blessés à visiter (si les délais le permettent, un premier bilan peut être réalisé avec la CABAT pour partager les points connus) ;
 - au cours d'un entretien, **identifier les objectifs administratifs ou sociaux prioritaires** à faire remonter au référent de la CABAT ou au BEH si le blessé est en CM (un entretien plus long peut être envisagé sur demande si les structures de l'hôpital le permettent) ;
 - transmettre les éléments à la cellule synthèse de la CABAT par le biais de la fiche de visite : celle-ci doit permettre à l'équipe de visite de s'approprier progressivement l'ensemble des données du parcours du blessé.

2.2. Le volet « devoir de mémoire »

- Mission :
 - **organiser des événements pour entourer les blessés ou les familles endeuillées en liaison avec l'ONACVG de chaque département, le SSA et les associations locales (ANFEM, Solidarité Défense, etc.) ;**
 - **suivre les initiatives locales des régiments qui favorisent des actions pour leurs blessés ;**
 - **soutenir les régiments orphelins d'entraide et vérifier que les blessés repliés dans la région sont invités lors de ces activités.**
La journée annuelle des blessés de l'armée de Terre doit permettre de recréer ces liens institutionnels.
- Avec quoi :
 - la CABAT transmet, sur demande de l'EMZD, un fichier regroupant la liste des blessés suivi dans l'HIA de proximité et/ou dont l'adresse de repli est dans la zone de responsabilité de l'EMZD, ainsi que celles des familles endeuillées habitant la zone (à croiser avec les services départementaux de l'ONACVG). Cet accès doit être limité aux données personnelles dont l'utilisateur a besoin. La transmission de ces informations doit faire l'objet d'une vigilance suffisante de la part de l'ensemble des acteurs de la chaîne pour garantir un niveau de sécurité adapté au risque, dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur.

² CB : congé du blessé

2.3. Le volet « réinsertion »

OMEGA est un dispositif de réinsertion professionnelle porté par l'armée de Terre. Il s'appuie sur les dispositions du code de la défense qui permettent de placer, pendant le congé longue durée pour maladie et au titre du soin, un blessé en immersion dans une entreprise au titre de la réadaptation (« le Travail, c'est la santé »). Cette opération, née en avril 2015 est principalement orientée vers la réinsertion professionnelle des blessés psychiques. La CABAT, grâce à sa cellule d'expertise réinsertion et aux stages au centre ressources des blessés de l'armée de Terre (CReBAT) travaille à la définition d'un projet professionnel pour le blessé et propose des stages d'immersion dans des entreprises de toute nature.

Une fois formé sur les enjeux majeurs de cette mission, il appartient à chaque niveau zonal d'en définir la forme et d'identifier les mesures à mettre en œuvre.

- Missions :
 - **A partir des profils de blessés transmis par la CABAT (zone de repli, projet professionnel, domaine d'activité envisagé, etc.), rechercher dans le réseau local une entreprise susceptible d'accueillir un blessé en immersion. Ceci impose de bien connaître le dispositif OMEGA de l'armée de Terre (formation à charge CABAT) ;**
 - **participer à la mise en immersion du blessé lorsque l'entreprise est identifiée en respectant le processus éprouvé par la CABAT depuis deux ans.**

- Avec qui : une équipe d'active ou de réserve de l'EMZD.

- Comment :
 - présentation pratique et concrète du dispositif OMEGA ;
 - accompagnement d'un expert de la réinsertion lors des rencontres préalables à la mise en immersion ;
 - appropriation puis diffusion du guide d'accueil d'un militaire blessé à l'usage des entreprises (en cours de rédaction au CLD/MEDEF³) ;
 - organisation d'événements avec des réseaux d'entreprises locales (ex Abalone en EMZD NO) ;
 - possible signatures de charte OMEGA par les gouverneurs militaires de région.

3. Les moyens à disposition

3.1. La ressource humaine

L'armement de chaque BCP d'EMZD (CABAT pour EMZD IdF) avec un sous-officier expérimenté supplémentaire correspond au transfert de missions opéré par la CABAT vers les bureaux en charge de la condition du personnel dans chaque région. Il permet de faciliter la prise en compte par le niveau zonal des nouvelles attributions issues du processus de déconcentration du soutien aux blessés.

3.2. La ressource financière

L'intégration d'une dimension financière au mouvement de déconcentration apparaît nécessaire pour faciliter la réalisation de cette mission. Dans son volet externe à l'armée de Terre, le financement d'activités au profit des blessés invite à un rapprochement des acteurs régionaux avec le maillage associatif local, au même titre qu'une sollicitation ponctuelle d'associations telles que Terre fraternité ou l'ADO. Dans sa dimension institutionnelle, ce financement peut être réalisé par le biais du fonds d'entraide de l'armée de Terre. Ces ressources financières ont vocation à faciliter la réalisation locale des missions de cette déconcentration, en particulier son volet « réinsertion ».

³ Comité de liaison défense du mouvement des entreprises de France

Le continuum du parcours du militaire blessé

